

## AUTRES FICHES AIDES A LA PERSONNE

- Les différents systèmes d'aide à domicile
- Dispositifs d'aides en sortie d'hospitalisation
- C.E.S.U
- APA à domicile
- Aide des caisses de retraite



**CLIC SOUTIEN**  
Gâtinais Loing

**01.64.28.75.25**

# Aide sociale à domicile

## Principe :

Cette prestation d'aide sociale vise à permettre aux retraités autonomes dont les revenus sont très faibles (plafond fixé annuellement, pour 2011 = 742.27 euros/ mois pour une personne seule et 1181.77 euros/ mois pour un couple) de bénéficier d'une aide ménagère.

En Seine-et-Marne, cette prestation n'est pas récupérable sur la succession mais certains départements peuvent procéder à cette récupération.

## Procédure :

Les personnes de plus de 60 ans, éprouvant des difficultés dans la réalisation des tâches ménagères ou des courses, peuvent solliciter l'aide sociale auprès du Conseil Général de leur département de résidence.

Le dossier de demande doit être accompagné des justificatifs d'identité, de domicile, de revenus ainsi que d'une évaluation de l'autonomie de la personne et d'une description des aides souhaitées.

Une fois le dossier complété, il doit être envoyé à la mairie du domicile de la personne pour être contresigné avant d'être transmis au Conseil Général qui étudiera la demande.

L'accord ou le rejet de prise en charge est toujours notifié par écrit.